



Séquences de communication au bulletin PRIMAIRE 2024-2025 – **Troisième cycle**



Bulletin : Première année										Bulletin : Deuxième année									
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires		
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		%	C	%	C	%	C	Précisions sur les commentaires		%	C	%	C	%	C				
2. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire																(1-2-3)			
3. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire																			
Education physique et à la santé																			
1. Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%)	100							✓		✓									
2. Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%)																			
3. Adopter un mode de vie sain et actif (33%)																			
Culture et citoyenneté québécoise								✓		✓									
Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	100																		
Arts plastiques																			
1. Créer des images personnelles et médiatiques (70%)	100	✓			✓			✓											
2. Apprécier des images (30%)																			
Musique																			
1. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)	100		✓		✓			✓											
2. Apprécier des œuvres musicales (30%)				(1)															
Autres compétences*	Savoir communiquer			✓															
	Organiser son travail															✓	<i>En préparation pour le secondaire</i>		
	Travailler en équipe								✓										
	Exercer son jugement critique												✓						

**Deux compétences par année aux étapes 1 et 3 (Régime pédagogique); au moins une compétence autre annuellement à l'une des étapes jugée la plus pertinente (Instruction annuelle)

Légende

C : Enseigné et commenté au bulletin, comprend les stratégies comme le décodage des mots en français de première année.

% : Enseigné + communiqué à l'aide d'un résultat chiffré au bulletin selon les critères d'évaluation (entre parenthèses : compétences ou les critères évalués au besoin par étape)

* : Le résultat final annuel inscrit au bulletin est sur 100. Celui-ci est composé par le résultat pondéré aux étapes réparti comme suit : 20% pour l'étape 1, 20% pour l'étape 2 et 60% pour l'étape 3. Si l'étape 1 ou l'étape 2 n'est pas évaluée, la pondération sera de 25 % pour l'étape évaluée et de 75% pour la troisième étape.